



Conseil d'Administration du 23 juin 2026

Ce conseil d'administration avait à son ordre du jour des formalités comptables et juridiques habituelles sans enjeux particuliers.

À noter que les rapports annuels et annuaire statistique vont être mis en ligne sur le site de la CNIEG début juillet (rechercher sur internet : CNIEG rapports - pour l'instant cela renvoie aux rapports 2024).

Cependant, à l'ouverture, une déclaration commune des administrateurs salariés a été lue concernant l'avenir de la CNIEG et la négociation de la future COG (voir pièce jointe).

En effet, depuis que les organisations syndicales ont été reçues par les ministères de tutelle le 26 mai, nous n'avons eu aucun écho de ces tutelles qui devaient, selon leurs déclarations revenir vers nous très vite.

Depuis, les organisations syndicales ont eu comme information que ces mêmes tutelles ont été beaucoup plus catégoriques quand elles ont reçu les employeurs de la Branche des IEG. Elles ont confirmé qu'elles souhaitent préparer le transfert de gestion des retraites à la CNAV. Elles envisageraient de prolonger la COG actuelle de deux ans pour donner un cadre budgétaire, mais sans perspectives nouvelles pour la CNIEG. Et pendant ce temps, elles demanderaient que soit menée l'étude du transfert vers la CNAV.

Nous nous sommes rapprochés des administrateurs de la RATP et de la SNCF pour savoir ce qu'il en était de leur côté. Le camarade de la RATP vient de nous informer que lors du CA de juin les tutelles ont indiqué qu'elles souhaitent prolonger la COG en cours et ne pas négocier immédiatement la future COG. Cela confirme la volonté des tutelles de continuer à pousser pour un transfert vers la CNAV et de gagner du temps pour passer les élections de 2027. Nous attendons le CA de la SNCF fin juin.

C'est pourquoi les administrateurs salariés ont de nouveau interpellé les tutelles pour exiger une négociation de COG immédiate, pour 5 ans et sans étude de transfert.

Les administrateurs CGT ont par ailleurs rappelé que le conseil d'administration avait la responsabilité de veiller à l'avenir de la CNIEG, de valider les objectifs et de voter les budgets. Que les tutelles soient défaillantes à déterminer une COG, et cela pour des raisons politiciennes, ne retire rien à la responsabilité du CA. Nous avons donc demandé que dès septembre, les services de la CNIEG présentent des propositions d'objectifs et de moyens et que le CA en discute et décide. Les tutelles auront toujours le pouvoir d'invalidier les décisions, mais le CA aura effectué son travail. Les autres organisations syndicales ont soutenu notre propos. Le président et le vice-président du CA ont préféré indiquer qu'il fallait attendre les décisions des tutelles.

Ce dossier est donc à surveiller cet été en cas de décision du premier ministre et à reprendre en septembre en amont des instances de la CNIEG.

👉 Prochain CA : Le 29 septembre 2026